

Taux du Programme d'aide à la réinstallation (PAR) en Saskatchewan
 (en vigueur à compter du 1^{er} septembre 2024)

Allocation pour les besoins essentiels			Allocation de logement		Allocation de communication (par dossier)
Taille de la famille	Montant	Montant pour handicap	Taille de la famille	Composition du ménage	
Un adulte célibataire (avec ou sans enfants)	315 \$	365 \$		Saskatoon/Regina	Moose Jaw / Prince Albert
Couple (avec ou sans enfants)	630 \$	680 \$ pour un adulte handicapé 730 \$ pour deux adultes handicapés	1	Adulte célibataire, employable	600 \$ 540 \$ 78,41 \$
			2	Couple sans enfant Adulte célibataire et un enfant	775 \$ 665 \$ 78,41
			3	Couple avec un enfant Adulte célibataire et deux enfants	1 000 \$ 765 \$ 78,41
			4	Couple et deux enfants Adulte célibataire et trois enfants	1 000 \$ 765 \$ 78,41
			5	Couple et trois enfants Adulte célibataire et quatre enfants	1 175 \$ 865 \$ 78,41
			6	Couple et quatre enfants Adulte célibataire et cinq enfants ou plus	1 175 \$ 865 \$ 78,41
			7	Couple et cinq enfants et plus	1 175 \$ 865 \$ 78,41
Supplément au logement : un maximum de 200 \$/mois peut être émis lorsque les dépenses de logement dépassent l'allocation de logement de base.					

Taux de transport	
Moose Jaw	https://moosejaw.ca/streets-roads/transit/transit-fares-passes/
Prince Albert	http://citypa.ca/Residents/Transit/Bus-Fares
Regina	https://www.regina.ca/transportation-roads-parking/transit/fares-passes/
Saskatoon	https://transit.saskatoon.ca/fares-passes/ways-pay

L'allocation de transport est fournie à chaque adulte, incluant les aînés, soit selon le tarif de transport collectif dans la communauté pour adultes et aînés, soit un minimum de 82,97 \$/mois, selon le plus élevé des deux montants. Pour les tarifs, consultez les liens ci-dessus.

NB : Dans les communautés où il n'y a pas de transport collectif, une allocation de transport fixe de **82,97 \$/mois** sera émise.

Allocations spéciales		
Allocation	Fréquence	Taux
Nourriture de maternité	Mensuel	81,67 \$
Vêtements de maternité	Ponctuel	202,76 \$
Nouveau-né	Ponctuel	784,13 \$
Régime alimentaire	Mensuel	81,67 \$
Frais funéraires et d'enterrement	Au cas par cas, selon les taux provinciaux.	

Taux du Programme d'aide à la réinstallation (PAR) en Saskatchewan
(en vigueur à compter du 1^{er} septembre 2024)

Réfugiés désignés par un bureau des visas (RDBV)

Les réfugiés désignés par un bureau des visas se qualifient pour recevoir les prestations de soutien au revenu suivantes de la part d'IRCC pendant six mois :

- Allocation pour besoins essentiels
- Allocation de logement et supplément au logement
- Allocation de communication
- Allocation de transport
- Nourriture de maternité (le cas échéant)
- Régime alimentaire spécial (le cas échéant)

Le soutien des autres six mois, y compris les coûts de démarrage et les frais spéciaux supplémentaires, selon les besoins, sont fournis par le groupe de parrainage.